

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 24 Février 2009**

\*\*\*\*\*

L'an deux Mille neuf, le **vingt quatre février** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

### **Date de convocation : 17 Février 2009**

**Étaient présents** : ARGOUARC'H Frédérique – BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul – CAUDAN Monique - CORNE André – CUDON Françoise – FITAMANT Georges - GAUBERT Louis – HERVET Claude– JEHANNO Claude - LE GOFF Bernard - LE MARRE Armel – LE NAOUR Elise – PERRON Françoise - RICHARD Magali – ROBER Jean-Noël - ROLLIN Philippe  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absent** : LE NIGEN Michel qui donne procuration à COLAS Roger

### ***Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD***

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 23 Décembre 2008
2. comptes de gestion 2008
3. comptes administratifs 2008
4. Affectation des résultats 2008
5. COCOPAQ :
  - Rapport activité 2007
  - Nouvelle compétence Gestion de l'eau et de l'assainissement sur les zones communautaires
6. Mission Assistance de Maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation presbytère
7. Enquête publique extension EARL de L'ISOLE (dossier consultable en mairie)
8. Enquête publique Société NESLE PURINA (dossier consultable en mairie)
9. Motion centre de tri et d'enfouissement de déchets industriels de PLOURAY
10. Convention de gestion des abri-bus entre le Département et la Commune
11. Information : Chantier jeunes Loc Yvi
12. Vœu « Collectif maternelles en danger »

### **Approbation compte-rendu de la réunion du 23 décembre 2008**

Le compte-rendu de la réunion du 23 Décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

## **Comptes de Gestion 2008**

(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)

Les comptes de gestion pour le budget principal et les budgets annexes Eau potable, Assainissement et Transport Scolaire sont présentés à l'assemblée.

<b>BUDGET</b>	<b>Résultat de clôture 2008</b>		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
BUDGET PRINCIPAL	282 824.33 €	- 75 899.39 €	+ 206 924.94 €
EAU POTABLE	+ 8 065.69 €	- 26 706.80 €	- 18 641.11 €
ASSAINISSEMENT	+ 17 679.69 €	- 8280.31 €	+ 9399.38 €
TRANSPORT SCOLAIRE	+ 8 868.05 €	+ 15 634.43 €	+ 24 502.48 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les comptes de gestion 2008

## **Comptes administratifs 2008**

(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)

M. André CORNE, adjoint aux finances, présente à l'assemblée les comptes administratifs 2008.

Après la présentation des comptes du budget général et des budgets annexes, le Maire se retire au moment du vote.

### **BUDGET GENERAL COMMUNE**

Fonctionnement	Excédent	+ 282 824.33 €
Investissement	Déficit	- 77 864.20 €
Résultat Global	Excédent	+ 204 964.13 €

Le Compte administratif du BUDGET GENERAL COMMUNE est adopté par 17 Voix Pour.

### **BUDGET EAU POTABLE**

Fonctionnement	Excédent	+ 8 065.69 €
Investissement	Déficit	- 26 706.80 €
Résultat Global	Déficit	- 18 641.11€

Le Compte administratif du BUDGET EAU POTABLE est adopté par 17 Voix Pour

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement	Excédent	+ 17 679.69 €
Investissement	Déficit .....	- 8 280.31€
Résultat Global	Excédent .....	+9 399.38€

Le Compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT est adopté par 17 Voix Pour

## **BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE**

Fonctionnement	Excédent ..... + 8 868.05 €
Investissement	Excédent ..... + 17 599.24 €
Résultat Global	Excédent ..... + 26 467.29 €

Le Compte administratif du BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE est adopté par 17 Voix Pour

### **Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2008**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Le Conseil Municipal constate une différence entre les comptes administratifs 2008 et les comptes de gestion 2008 du budget Général de la Commune et du Budget Transport Scolaire..

Cette différence est due à une écriture non budgétaire de transfert d'emprunt de l'exercice 2005 pour un montant de 1 964.81 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la rectification des budgets.

Il convient donc de constater que les résultats des comptes administratifs 2008 s'établissent comme suit :

#### **BUDGET GENERAL :**

Section de fonctionnement : 282 824.33 €

Section d'investissement : 75 899.39 €

#### **BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE :**

Section de fonctionnement : 8 868.05 €

Section d'investissement : 15 634.43 €

Ces résultats sont conformes aux comptes de gestion 2008 et sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Affectation des résultats 2008**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des résultats des comptes administratifs 2008 d'affecter les résultats suivants :

#### **BUDGET GENERAL COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement 2008 : + 282 824.33 €

Solde d'exécution d'investissement : - 75 899.39 €

Restes à réaliser en dépenses : 303 000.00 €

Restes à réaliser en recettes : 69 300.00 €

Affectation de :

- 250 000,00 € en réserve au compte 1068 en section d'investissement
- 32 824.33 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

#### BUDGET ASSAINISSEMENT :

Excédent de fonctionnement 2008 : + 17 679.69 €

Solde d'exécution d'investissement : - 8 280.31 €

Affectation de :

- 12 000 € en réserve au compte 1068 en section d'investissement
- 5 679.69 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

#### BUDGET EAU POTABLE :

Excédent de fonctionnement 2008 : + 8065.69 €

Solde d'exécution d'investissement - 26 706.80 €

Affectation de :

8 065.69 € en réserve au compte 1068 en section d'investissement.

#### BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE :

Excédent de fonctionnement 2008 : 8 868.05 €

Solde d'exécution d'investissement 15 634.43 €

Affectation de 6 000 € en réserve au compte 1068 en section d'investissement

---

#### **COCOPAQ – Rapport d'activité 2007**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code Général des Collectivités territoriales, la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé a établi son rapport annuel d'activités 2007 et l'a transmis pour information aux divers Conseils Municipaux des Collectivités adhérentes.

Ce rapport n'appelle aucune observation particulière et est approuvé par le Conseil Municipal par 18 Voix pour et 1 Abstention (Claude JEHANNO).

---

#### **COCOPAQ – Nouvelle compétence Gestion de l'eau et de l'assainissement sur les zones économiques communautaires**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 4 Décembre 2008 a adopté la nouvelle compétence suivante :

***ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES : Adoption de la compétence Eau et Assainissement sur les zones économiques communautaires.***

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte cette nouvelle compétence.

## **Mission Assistance de Maîtrise d'ouvrage pour réhabilitation presbytère**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de réhabilitation de l'ancien presbytère. Il serait souhaitable de réaliser une étude préalable d'opportunité et de faisabilité en amont du projet.

La Commune pourrait bénéficier, pour cette étude du programme de la Région « Aides à l'ingénierie et aux études en amont des projets Eco-FAUR »

Une Assistance de Maîtrise d'ouvrage (AMO) peut donc être envisagée pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De réaliser une assistance de Maîtrise d'œuvre
- De solliciter une subvention de la Région dans la cadre « Aides à l'ingénierie et aux études en amont des projets Eco-FAUR »

---

## **Enquête publique « extension EARL de L'ISOLE**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule du 9 Février au 9 Mars 2009 dans la Commune de TREMEVEN concernant la demande formulée par l'EARL DE L'ISOLE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage de porcs et de vaches laitières implanté au Lieudit Kerlescouarn Braz à TREMEVEN.

Après projet, l'effectif passerait à 950 porcs charcutiers et 50 vaches laitières. L'effectif actuel est de 444 porcs charcutiers et 38 vaches laitières. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable.

---

## **Enquête publique Société NESTLE PURINA Quimperlé**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule du 23 février au 23 mars 2009 dans la Commune de QUIMPERLE concernant la demande formulée par la Société NESTLE PURINA en vue d'être autorisée à exploiter un établissement spécialisé dans la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie (doublement de la capacité de production d'aliments secs).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **Motion « centre de tri et d'enfouissement de déchets industriels de PLOURAY**

L'association nature et Patrimoine en Centre Bretagne a sollicité l'avis du Conseil Municipal concernant le projet de centre de tri et d'enfouissement par la Société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE) sur la Commune de PLOURAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce contre le projet par 13 voix défavorable et 6 Abstentions (ROLLIN – LE MARRE – LE NAOUR – BELLEGUIC – CAUDAN – CUDON)

---

## **Convention de gestion des abris-bus entre le Département et la Commune**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention qui a pour objet de définir les obligations respectives de la commune et du Département dans la réalisation et la gestion d'un programme d'installation d'abris-voyageurs.

- 2 abri-voyageurs sont implantés sur la Commune de TREMEVEN.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dispositions de la convention, autorise M. Le Maire à signer ladite convention (abstention de Louis GAUBERT).

---

## **Vœu « Collectif maternelles en danger**

*(affiché en Mairie le 27/02/09 – Visé par la Préfecture le 2 Mars 2009)*

M. Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de motion émanant du SNUipp, de QUIMPER concernant la scolarisation des enfants de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter le vœu suivant, adressé au Ministre de l'Education nationale :

*Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,*

*Nous avons pris acte de votre décision politique de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.*

*Dans notre région, dans nos communes, cette scolarisation est importante et répond à un réel choix des familles qui y sont attachées.*

*L'accompagnement de cette attente sociale est tout aussi important de la part des collectivités territoriales qui ont lourdement investi, soit par la construction, soit par la rénovation ou l'aménagement des locaux et la mise à disposition des écoles de personnels municipaux.*

*Or, les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques minorent la réalité démographique de nos communes et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements.*

*Alors que toutes les politiques publiques sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte notre pays, cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.*

*Nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre de l'Education nationale, que la réalité de la demande des familles, soit prise en compte et que les enfants puissent effectivement fréquenter l'école maternelle à la prochaine rentrée scolaire.*

---

### **Information Chantier jeunes à Loc Yvi**

Françoise PERRON informe le Conseil Municipal qu'un chantier jeunes est programmé du 20 au 30 Juillet 2009 sur le bâtiment de Loc Yvi.

Organisé entre la Commune et l'Association Gwénnilis, ce chantier jeune sera composé de 24 jeunes (8 Allemands, 8 Serbes et 8 Français dont éventuellement 4 trémévénos)

---

Le Maire

La secrétaire  
Magali RICHARD

Les membres du  
Conseil Municipal